

# Machinerie administrative, bourses et allocations de mobilité

23 novembre 2023

Sciences Po Lille - 9 rue Angellier - 59000 Lille - www.sciencespo-lille.eu

# Calendrier de la mobilité académique

- 6 décembre 2023 date limite choix de mobilité académique (avant midi)
- **Février** publication des attributions dans les universités
- Février à juin dossiers d'inscription dans les universités d'accueil + candidatures pour les bourses
- Avril à juillet réception des lettres d'acceptation et démarches pour le visa



### Calendrier de la mobilité mixte

- 30 novembre 2023 date limite choix de mobilité (avant midi)
- **Décembre 2023** le jury mobilité mixte
- Janvier à mars accompagnement à la recherche de stage
- Février publication des attributions dans les universités
- **Février à juin** dossiers d'inscription dans les universités d'accueil + candidatures pour les bourses
- Avril à juillet réception des lettres d'acceptation et démarches pour le visa
- Janvier à avril 2025 (en fonction des dates de votre semestre en université) signature de vos conventions de stage et démarches pour le visa de stage



# **Quelques sites**

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html

https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam



# b. Le coût des études et les aides financières

- Les droits d'inscription en 3ème année sont payés à Sciences Po Lille
- Les universités partenaires vous fourniront un récapitulatif des dépenses courantes d'un-e étudiant-e sur place
  - Les frais de passeport, visa et assurance sont à prévoir
  - Possibilités d'obtention de bourses pour la mobilité internationale



# Il existe différentes bourses de mobilité (elles sont toutes liées à des critères sociaux):

- Les allocations Erasmus+ (allocation complète et allocation partielle)
- Les bourses sur fonds propres de SPL
- Les bourses d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Les bourses Mermoz de la région Hauts-de-France
- Les bourses de votre région d'origine (vous devez voir directement avec elle)



- Les bourses de deux régions ne sont pas cumulables
- Les bourses du ministère et de la région ne sont pas cumulables
- Les différentes bourses et allocations ne sont versées qu'une fois en mobilité et après transmission du certificat de présence
- Nous sommes tributaires des calendriers de la Région et de l'agence Erasmus+



# b. Le coût des études et les aides financières

# L'allocation Erasmus+ Etudes

Destinée aux étudiant-es partant dans le cadre du Programme Erasmus+, elle couvre une partie (allocation partielle) ou la totalité du séjour (priorité donnée ici aux boursiers, en tenant compte des échelons de bourse).

Attention l'allocation Erasmus + n'est pas automatique (des mobilités sont réalisées sans allocation): elles sont liées aux critères sociaux (tranche de droits de scolarité lors de l'inscription)

#### Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil\* :

GROUPE 1 : 348 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence) Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède

GROUPE 2 : 292 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence) Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

GROUPE 3 : 225 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie,
Slovénie, Turquie, République Yougoslave de Macédoine, Serbie



<sup>\*</sup> Montant des allocations en 2023/2024

# b. Le coût des études et les aides financières

# L'allocation Erasmus+ Stages

Destinée aux étudiant-es partant dans le cadre du Programme Erasmus+, elle couvre une partie (allocation partielle) ou la totalité du séjour (priorité donnée ici aux boursiers, en tenant compte des échelons de bourse).

Attention l'allocation Erasmus + n'est pas automatique (des mobilités sont réalisées sans allocation): elles sont liées aux critères sociaux (tranche de droits de scolarité lors

#### Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil\* :

GROUPE 1 : 498 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence) Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède

GROUPE 2 : 442 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence) Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

GROUPE 3 : 375 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie,
Slovénie, Turquie, République Yougoslave de Macédoine, Serbie



de l'inscription)

<sup>\*</sup> Montant des allocations en 2023/2024

# b. Le coût des études et les aides financières

# La prise en charge de l'inscription au TOEFL

Pour les étudiant-es boursiers demandant dans un de leurs deux premiers vœux une université qui exige le TOEFL.

#### Les modalités de la prise en charge (remboursement en 2024) sont :

- boursiers échelons 6 et 7 : 200€
- boursiers échelons 3, 4 et 5 : 150 €
- boursiers échelons 0, 0bis, 1 et 2: 100 €

#### Pièces à fournir avec la fiche de choix et le projet de mobilité avant le 06 décembre 2023 :

- La photocopie de la carte d'étudiant
- L'attestation nominative de participation au test, avec la note obtenue
- L'attestation définitive de bourse 2023/2024
- Le RIB au nom de l'étudiant



# **Bourse propre à SPL**

Pour y prétendre, le quotient familial (= Revenu brut global / nombre de parts)
 doit être inférieur ou égal à 25 000 €

#### Mobilité annuelle

Social : 1 000€

Coût de la vie: 800€

Transport : 600€

#### Mobilité semestrielle

Social : 500€

Coût de la vie: 400€

Transport: 600€

# **Bourse AMI**(Ministère de l'Enseignement Supérieur)

- Seuls les étudiants boursiers sur critères sociaux sont éligibles
- 400€ par mois pour 9 mois maximum



# **Bourse Mermoz (Région Hauts de France)**

- 92,40€ par semaine (400€/mois) pour les étudiants dont le quotient familial est situé entre 0 et 12 000€.
- Montant dégressif pour les étudiants dont le quotient familial est situé entre 12 001 et 30 000€
- Bourses frais de voyages pour les étudiants boursiers : 300€ maximum
- 80% de la bourse est versée pendant la mobilité puis le solde du montant de la bourse quand la mobilité est terminée et que tous les documents ont été retournés auprès de la région.

Contact Mermoz: 08 00 02 60 80 / mermoz@hautsdefrance.fr



# **Candidater pour une bourse**

Constituer un dossier et l'envoyer à <u>guillaume.deffontaine@sciencespo-lille.eu</u> avant le 29 avril 2024.

#### Documents demandés

- Une lettre d'explication pour les bourses demandées (sauf Erasmus+)
- Le formulaire de demande d'aide à la mobilité internationale
- La dernière fiche d'imposition du foyer fiscal (des deux parents si séparés)
- L'avis définitif du CROUS (si concerné)
- La fiche de création fournisseur et un RIB à votre nom
- Toute pièce justifiant l'obtention de bourses

Les attributions des bourses se font lors de la CMI en juin dédiée aux mobilités des 3A.



# **Contacts**

# **Vos contacts à Sciences Po Lille**

# **Mme Katarzyna CZERNICKA**

katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu

#### **Mme Juliane LAPORTE**

juliane.laporte@sciencespo-lille.eu

#### M. Guillaume DEFFONTAINE

guillaume.deffontaine@sciencespo-lille.eu





9 rue Angellier 59000 Lille www.sciencespo-lille.eu







Une bonne année de mobilité ça se prépare...!